

ENVIRONNEMENT : Avis favorable pour la création d'un parc naturel en Corse

Le conseil d'administration de l'[AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES](#) / **T** : 02.98.33.87.67 (siège à Brest) a donné son feu vert à la création d'un parc naturel marin autour du Cap Corse et de l'Agriate, au nord de la Corse. Cet avis ouvre la voie à sa création officielle, qui pourrait intervenir "dans le courant de l'été 2016", annonce l'Agence. Le ministère de l'Environnement évoque une décision en juillet. Créés par la loi du 14 avril 2006, les parcs naturels marins visent à améliorer la connaissance du milieu, la protection des écosystèmes et le développement durable des activités liées à la mer.
www.aires-marines.fr